PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
DES TERRES AUSTRALES
ET ANTARCTIQUES
FRANÇAISES
Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté n° 2026-94 du 20 octobre 2026
fixant les tarifs postaux au départ des Terres australes et antarctiques françaises au 1er janvier 2027

Le préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises,

Vu la loi n° 55-1052 du 6 août 1955 portant statut des Terres australes et antarctiques françaises et de l'île La Passion-Clipperton ;

Vu le décret n° 2008-919 du 11 septembre 2008 pris pour l'application du statut des Terres australes et antarctiques françaises ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

Arrête :

Art. 1er : Les tarifs postaux au départ des Terres australes et antarctiques françaises applicables à compter du 1er janvier 2027 sont fixés en annexe.

Art. 2 : L'arrêté n° 2025-111 du 24 octobre 2025 fixant les tarifs postaux au départ des Terres australes et antarctiques françaises au 1er janvier 2026 est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Art. 3 : La secrétaire générale, le directeur de cabinet et les chefs de districts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* des Terres australes et antarctiques françaises.

Le préfet, administrateur supérieur
des Terres australes et antarctiques françaises,

TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES T.A.A.F.

Mikael QUIMBERT

ANNEXE

Les limites de poids et de dimensions des objets de correspondance sont indiquées au Titre 3.

TITRE 1. RÉGIME PRÉFÉRENTIEL OU INTÉRIEUR

Régime applicable pour les envois vers la France métropolitaine, la Guyane, la Guadeloupe, la Martinique, La Réunion, Saint Pierre et Miquelon, Saint Barthélémy, Saint-Martin, Mayotte, Monaco, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis et Futuna et les Terres australes et antarctiques françaises.

1.1 Lettres – cartes postales

POIDS LETTRES	TARIF
Jusqu'à 20 g	1,52 €
De plus de 20 g à 100 g	3,10 €
De plus de 100 g jusqu'à 250 g	5,24 €
De plus de 250 g jusqu'à 500g	7,41 €
De plus de 500 g jusqu'à 1 kg	9,29 €
De plus de 1 kg jusqu'à 2 kg	11,14 €

1.2 Lettres recommandées

POIDS LETTRES JUSQU'A	R1	R2	R3
20 g	6,11 €	7,29 €	8,97 €
50 g	6,98 €	8,07 €	9,67 €
100 g	7,88 €	8,97 €	10,54 €
250 g	9,63 €	10,73 €	12,42 €
500g	11,32 €	12,35 €	13,90 €
1 kg	13,02 €	14,11 €	15,65 €
2 kg	15,42 €	16,48 €	18,18 €

Ces tarifs comprennent l'affranchissement du courrier et sa recommandation.

Montant maximum de l'**indemnité de perte** des envois recommandés en R1 : 16,00 €
Montant maximum de l'**indemnité de perte** des envois recommandés en R1 : 153,00 €
Montant maximum de l'**indemnité de perte** des envois recommandés en R3 : 458,00 €

1.3 Colis

POIDS PAQUETS/COLIS	TARIF
Jusqu'à 500 g	12,21 €
De plus de 500 g à 1 kg	18,95 €
De plus de 1 kg à 2 kg	33,49 €
De plus de 2 kg à 5 kg	55,96 €
De plus de 5 kg à 10 kg	109,58 €
De plus de 10 kg à 15 kg	249,99 €
De plus de 15 kg à 30 kg	287,23 €

1.4 Colis recommandés

R1	R2
3,30 €	5,00 €

1.5 Autres envois

TYPE D'ENVOI	TARIF	OBSERVATIONS
Envois non ou insuffisamment affranchis : taxe fixe de traitement + taxe variable	3 €	A la taxe fixe de traitement, s'ajoute une taxe égale au montant simple de l'affranchissement manquant
Avis de réception : taxe fixe	1,45 €	
Supplément tarifaire pour les envois non standard	6 €	Voir titre 3
Plis philatéliques	1,00 €	Enveloppes imprimées, hors affranchissement

TITRE 2. RÉGIME INTERNATIONAL GÉNÉRAL

Tarifs applicables pour les envois vers la plupart des pays du monde (hors France métropolitaine, Guyane, Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Saint Pierre et Miquelon, Saint Barthélémy, Saint-Martin, Mayotte, Monaco, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna et les Terres australes et antarctiques françaises).

2.1 Lettres – cartes postales

POIDS LETTRES	TARIF
Jusqu'à 20 g	2,25 €
De plus de 20 g à 100 g	4,85 €
De plus de 100 g jusqu'à 250 g	11,65 €
De plus de 250 g jusqu'à 500g	16,60 €
De plus de 500 g jusqu'à 2 kg	31,70 €

2.2 Lettres recommandées

POIDS LETTRES JUSQU'A	R1
20 g	7,20 €
100 g	9,80 €
250 g	16,60 €
500g	21,55 €
2 kg	36,65 €

Ces tarifs comprennent l'affranchissement du courrier et sa recommandation.

Montant maximum de l'**indemnité de perte** des envois recommandés en R1 : 45,00 €

2.3 Colis

POIDS PAQUETS/COLIS	TARIF
Jusqu'à 500 g	35,19 €
De plus de 500 g à 1 kg	39,19 €
De plus de 1 kg à 2 kg	53,99 €
De plus de 2 kg à 5 kg	78,69 €
De plus de 5kg à 10 kg	148,99 €
De plus de 10 à 15 kg	249,99 €
De plus de 15 à 20 kg	287,23 €

2.4 Colis recommandés

Pas de recommandés pour les colis en régime international.

2.5 Autres envois

TYPE D'ENVOI	TARIF	OBSERVATIONS
Envois non ou insuffisamment affranchis : taxe fixe de traitement	3 €	A la taxe fixe de traitement, s'ajoute une taxe égale au montant simple de l'affranchissement manquant
Avis de réception : taxe fixe	1,50 €	
Supplément tarifaire pour les envois non standard	6 €	Voir titre 3
Plis philatéliques	1,00 €	Enveloppes imprimées, hors affranchissement

TITRE 3. LIMITES DE POIDS ET DE DIMENSIONS

3.1 Limites générales de dimensions et de poids (envois normalisés)

3.1.1 Dimensions vers la France (y compris les outre-mer)

Catégories d'envois	Dimensions minimales	Dimensions maximales (en cm)	Poids maximal
Lettre ou carte	L = 14cm l = 9cm	L + l + h = 100cm longueur maximale = 60cm épaisseur maximale = 3 cm	2 kg
Colis	L = 22cm l = 16cm h = 1 cm	L + l + h = 150cm avec L max = 100cm (1)	Livraison à domicile : 30 kg
Colis sous forme de rouleaux (avec supplément tarifaire)	L = 22 cm Diamètre = 5 cm	L+2 x diamètre = 200cm	30 kg

3.1.2 Dimensions vers l'international

Catégories d'envois	Dimensions minimales	Dimensions maximales	Poids maximal
Lettre ou carte	L = 14cm l = 9cm	L + l + h = 90cm longueur maximale = 60cm épaisseur maximale = 3 cm	2 kg
Colis	L = 22cm l = 16cm h = 1 cm	L + l + h = 150cm L max = 100cm	20 kg
Colis sous forme de rouleaux (avec supplément tarifaire)	L = 22 cm Diamètre = 5 cm	L+2 x diamètre = 200cm	20 kg

3.2 Envois « non normalisés »

Ne sont pas considérés comme des envois normalisés :

- les cartes pliées ;
- les envois qui sont fermés au moyen d'agrafes, d'œillets métalliques ou de crochets pliés ;
- les cartes perforées expédiées à découvert (sans enveloppe) ;
- les envois dont l'enveloppe est confectionnée en une matière qui possède des propriétés physiques fondamentalement différentes de celles du papier (exception faite pour la matière utilisée pour la confection des panneaux des enveloppes à fenêtre) ;
- les envois contenant des objets faisant saillie ;
- les lettres pliées et expédiées à découvert (sans enveloppe) qui ne sont pas fermées de tous les côtés et qui ne présentent pas une rigidité suffisante pour permettre un traitement mécanique.